

1917 **Compte-Rendu du Conseil d'Administration de la SMV**  
1918 **du 18 novembre 2005**  
1919  
1920

1921 La réunion s'est tenue dans les locaux de l'Institut de Biologie de l'Institut  
1922 Pasteur de Lille  
1923  
1924

1925 **Présents :**

1926 Eric CAUMES (Président), Catherine GOUJON (Vice-présidente), Fabienne  
1927 LE GOFF (Trésorière), Ludovic de GENTILE (Secrétaire Général)  
1928 Fabrice LEGROS, Jean-Philippe LEROY, Jean-Michel LICHTENBERGER,  
1929 Olivier BOUCHAUD, Alain CHIPPAUX (administrateurs),  
1930

1931 **Excusés :**

1931 Maxime ARMENGAUD (Président d'honneur), Michel REY (Président  
1932 Emérite)

1933 Danielle BADET (Trésorière-adjointe), Laurent SIDO, Dominique JEAN  
1934 (Secrétaires Généraux Adjoints)

1935 Vincent FEUILLIE Philippe GUIBERT, Olivier SCHLOSSER Bruno MARCHOU,  
1936 Véronique BENOIST

1937 Ordre du jour :  
1938  
1939

1940 La réunion est ouverte sous la présidence d'Eric CAUMES, Président de la  
1941 SMV, à 18h35. La date de cette réunion était fixée de longue date,  
1942 cependant, comme elle se tient juste après une journée de débats et de  
1943 travail intense, l'ordre du jour n'avait pas été formalisé mais il avait été  
1944 décidé de faire de ce CA une réunion d'information autour de quelques  
1945 thèmes et le point sur les actions en cours. La limite de temps impartie  
1946 étant par ailleurs très courte en raison des impératifs des horaires de  
1947 retour des administrateurs.  
1948

1949 **Approbation du Compte-rendu du CA du 24 septembre 2005**

1950 En l'absence de remarque, le compte-rendu du CA du 24 septembre 2005  
1951 est définitivement adopté.  
1952

1953 **Nouvelles inscriptions**

1954 Ludovic de Gentile présente les neuf nouvelles inscriptions. Il s'agit de :  
1955

578	Dr	Virginie ROBERT de MASSY	FONTAINEBLEAU	CVI
579	Dr	Marie PELICOT	PARIS	CVI IP
580	Dr	Françoise GAY-ANDRIEU	NANTES	CHU Parasitologie
581	Dr	Marie-Claire FOURNET	VERSAILLES	Médecin du travail
582	Dr	Jean CANNET	ST JEAN DE LA RUELE	Exercice libéral
583	Dr	Bertrand ISSARTEL	LYON	CVI
584	Dr	Karine LOUIS-MARIE	ISSY LES MOULINEAUX	Médecin du travail

1956  
1957 Aucune remarque n'est formulée et ces sept inscriptions sont acceptées à  
1958 l'unanimité.  
1959  
1960

1961 **La préparation des élections du renouvellement du CA :**  
1962 Ces élections auront lieu par un vote par correspondance. A la suite de la  
1963 réunion précédente, le règlement intérieur, tenant compte des  
1964 modifications proposées par le CA, a été mis en ligne sous un format pdf,  
1965 non modifiable. Une lettre d'information précisant la date et le premier  
1966 appel à candidature a été adressé à l'ensemble des sociétaires fin octobre.  
1967 Il convient  
1968 de rédiger un nouvel appel à candidature présentant les modalités  
1969 du scrutin et de dépôt de candidature et d'indiquer de façon neutre  
1970 les actions en cours.  
1971 De préparer le dossier de candidature qui sera adressé avec l'appel  
1972 à candidature  
1973 Dans les statuts, il est précisé que les électeurs et les candidats doivent  
1974 être à jour de leurs cotisations. L'élection étant organisée au cours du  
1975 premier trimestre de 2006, il n'est matériellement pas possible de gérer  
1976 dans le même temps l'appel à cotisation. En raison des multiples rappels  
1977 réalisés et dont les précédents compte-rendus de CA font état, il est  
1978 décidé que le critère "à jour de ses cotisations" retenu soit pour 2005 ou  
1979 2006.  
1980 Éric CAUMES prend en charge la rédaction de l'appel à candidature,  
1981 Ludovic de GENTILE prend en charge la mise en forme du dossier de  
1982 candidature. Jean-Philippe LEROY prend en charge la diffusion  
1983 informatique et postal du dossier. La date limite de mise à disposition du  
1984 dossier est le 15 décembre. À cet envoi sera associé l'envoi de  
1985 l'attestation de paiement des cotisations pour 2005.  
1986 Il est nécessaire de faire au cours de la première quinzaine de février un  
1987 envoi du matériel électoral. Cet envoi sera accompagné de l'appel à  
1988 cotisation pour 2006 et de l'envoi d'un annuaire des membres de la SMV.  
1989  
1990 Fabienne LE GOFF informe le CA d'une réunion prévue à Lyon le 25  
1991 novembre avec M. ANCETTE, expert-comptable. Participeront à cette  
1992 rencontre outre elle-même, Catherine GOUJON et Ludovic de GENTILE.  
1993 L'objet de cette rencontre est, premièrement de revoir les modalités de  
1994 tenue de notre comptabilité pour la mise en place éventuelle du plan  
1995 comptable des associations, dans une version simplifiée, deuxièmement  
1996 d'aborder les conséquences pratiques en terme comptable et fiscal de  
1997 notre ambition d'être organe de formation continue.  
1998  
1999 Catherine GOUJON informe le CA que la première réunion de préparation  
2000 de la biennale 2006 se tiendra le 6 décembre 2005 à l'Institut Pasteur. Le  
2001 comité d'organisation est composé de : Fabienne LE GOFF, Jean-Philippe  
2002 LEROY, Ludovic de GENTILE, Olivier BOUCHAUD, Éric CAUMES, Michel  
2003 REY, Danielle BADET, Olivier VERGELY, Arnaud FONTANET. Le thème  
2004 retenu est bien celui de la prise en charge de l'expatrié et une  
2005 collaboration avec le CIMED est proposée.  
2006  
2007 Éric CAUMES informe le CA de l'état d'avancement du dossier concernant  
2008 le litige avec l'éditeur, Format Utile. L'avocat a donc bien récupéré le  
2009 contrat signé entre la SMV, représentée par Maxime ARMENGAUD, et

2010 Format Utile. Le contrat est daté du ..... et reprend les termes du  
2011 document non signé que nous avons en notre possession. Cependant, il  
2012 apparaît que celui-ci n'a pas rempli la totalité de ses engagements. Un  
2013 contact est établi entre avocats pour une tentative de règlement à  
2014 l'amiable du litige. Toutefois nous ne pouvons déterminer ni le délai ni les  
2015 sommes en jeu pour une telle transaction. En attendant, Me CARGILL a  
2016 présenté une première note d'honoraire de 3000 euro.

2017  
2018 Dans la lignée des présentations du jour, Fabrice LEGROS informe le CA  
2019 de la tenue d'une réunion le 20 décembre 2005 du groupe de travail CVI  
2020 avec Bernard FALIU, médecin inspecteur à la DGS, SD5C, chargé du suivi  
2021 du Comité des Maladies du Voyageurs et d'Importation (CMVI). Le CMVI,  
2022 quant à lui, se réunira le 4 janvier 2006.

2023  
2024

La séance est levée à 20 h.

2026

2027 **La prochaine réunion du CA aura lieu à, le Samedi 14 janvier 2006**  
2028 **de 9h à 13h dans la bibliothèque du service de parasitologie du**  
2029 **CHU Pitié-Salpêtrière.**

2030 **Un CA est également prévu à la Pitié-Salpêtrière le Mercredi 15**  
2031 **mars, de 17h à 19h30**

2032

2033 **Rédaction : Ludovic de GENTILE**  
2034 **Secrétaire général de la SMV**

2035



2036

2037

2038 **Compte-Rendu approuvé lors du CA du 14 janvier 2006**

2039

2040 **Éric CAUMES , Président de la SMV**

2041



2042

2043

2044

2045 **Notes complémentaires**

2046

2047 **Rencontre du 25 novembre avec M. Ancette, expert-comptable**

2048 **La rencontre à eu lieu à Lyon, avec Fabienne LE GOFF, catherine**  
2049 **GOUJON et Ludovic de GENTILE.**

2050 La discussion a essentiellement porté sur l'organisation de notre  
2051 comptabilité et les contraintes liées à la formation continue.  
2052 Nous expliquons à M. ANCETTE le fonctionnement que nous avons mis en  
2053 place par tâtonnements successifs durant l'année 2005. Il comprend la  
2054 nécessité de maintenir une seule adresse pour la correspondance et  
2055 approuve la mise en place des folios. Il souhaiterait pouvoir bien  
2056 distinguer les différents recouvrements des cotisations. Une extraction du  
2057 fichier comprenant l'identification du sociétaire (Nom Prénom N°  
2058 d'inscription, Ville) et les références bancaires lui sera adressée en copie  
2059 chaque trimestre. Il souhaiterait que les informations suivantes  
2060 apparaissent en plus des données existantes :

2061 année réglée (antérieure, en cours, suivante)

2062 situation (membre actif, retraité, étudiant, infirmier)

2063 En ce qui concerne la formation continue, M. ANCETTE attire notre  
2064 attention sur la position que la SMV doit adopter par rapport la déclaration  
2065 de la TVA. Vis à vis du secteur concurrentiel, il rappelle qu'il est alors  
2066 possible que la prestation ne soit ouverte qu'aux membres de la SMV. Si  
2067 l'administration agréée au titre de la formation continue les journées  
2068 préparées par la SMV, il convient que l'ensemble de la gestion financière  
2069 soit réalisé par la SMV, quitte à ce que celle-ci reverse une somme donnée  
2070 à l'association gérée par l'équipe locale ayant assuré l'accueil des  
2071 journées.

2072

2073

2074 **Rencontre du 20 décembre 2005 dans les bureaux du service de la**  
2075 **formation continue de la Direction Régionale du Travail, de**  
2076 **l'Emploi et de la Formation continue (Ludovic de GENTILE)**

2077 Comme il avait été convenu par téléphone avec Mme GUIDON,  
2078 responsable du service du contrôle de la formation continue, Ludovic de  
2079 GENTILE s'est présenté à une des permanences assurées par les  
2080 inspecteurs du travail le mardi et le vendredi matin dans les locaux de la  
2081 direction régionale, rue Tiphaine (Paris XVème).

2082 L'entretien a duré une heure, l'inspecteur du travail a précisé différents  
2083 points.

2084

2085 sur la forme: le numéro d'enregistrement d'organisme de formation  
2086 continue ne doit apparaître sur aucun document hormis la convention de  
2087 formation continue et le certificat de présence.

2088

2089 Sur le fond: les actions retenues au titre de la formation continue doivent  
2090 obligatoirement faire l'objet d'une convention signée par deux parties, un  
2091 employeur et l'organisme ou un individu et un organisme. La convention  
2092 doit préciser les objectifs pédagogiques, le programme, les modalités  
2093 pratiques de la formation et de sa validation. Donc les actions comme les  
2094 journées de la SMV ou la biennale ne peuvent pas entrer dans le cadre de  
2095 la formation continue. Il note alors que le numéro que la SMV possède est  
2096 ancien et que si la demande était faite aujourd'hui, il n'est pas évident que  
2097 la SMV l'obtienne sur les arguments présentés il y a quelques années.

2098

- 2099 Par contre, peuvent rentrer dans le cadre de la formation continue:
- 2100 - les formations faites à la demande de l'OCP.
  - 2101 - Une formation destinée aux infirmières des CVI, formalisées par
  - 2102 l'écriture d'un programme et la signature d'une convention de
  - 2103 formation avec une institution (Hôpital, collectivité territoriale) ou
  - 2104 un organisme privé.
  - 2105 - une formation destinée aux médecins et formalisée par l'écriture
  - 2106 d'un programme et la signature d'une convention avec un
  - 2107 organisme ou un médecin privé.

2108 Les conséquences sur la comptabilité sont très précises: En aucun cas la

2109 formation ne peut être gratuite, **les comptes concernant la formation**

2110 **continue doivent être clairement séparés des comptes concernant**

2111 **les autres activités de la SMV.** Pour la partie concernant la formation

2112 continue, la SMV doit faire le choix de la récupération ou non de la TVA.

2113 L'inspecteur attire l'attention sur l'importance de ce choix si la SMV traite

2114 majoritairement avec des organismes publics ou des collectivités

2115 territoriales qui ont une position différente des organismes privés vis à vis

2116 de la TVA. Il nous conseille de prendre l'avis des services fiscaux.